



## **TRAVAILLER PLUS, POUR GAGNER MOINS !**

Faut-il rappeler qu'un ménage sur deux en Ile-de-France n'a pas pu s'offrir de vacances. Pouvoir d'achat, emploi, formation professionnelle, santé, transports, retraite : les moyens existent pour répondre aux besoins !

### **La Preuve**

Les exonérations des cotisations sociales pour les patrons s'élève à 25 milliards d'euros (3 milliards en 1993)

Ces allègements de cotisations pourraient financer plus de 4 millions d'emplois stables de salariés au SMIC, alors que, selon les études, ces 25 milliards d'euros n'ont créé que 300 000 à 400 000 emplois.

D'autant plus que la majorité de ces emplois créés le sont sous le signe de la précarité : 40 % des salariés touchent moins de 1,33 SMIC par mois, soit 1 702 euros.

### **Des solutions existent**

En 2005, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 80 milliards d'euros de profits (+ 22 % sur 2004)

24 milliards d'euros de dividendes ont été distribués aux actionnaires.

En 2006, la barre des 80 milliards a été dépassée.

**Raison de plus pour revendiquer une hausse du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.**

### **Des mesures gouvernementales qui ne répondent pas aux besoins**

Les mesures concernant la fiscalité, le code du travail, la perspective de l'instauration d'un contrat unique de travail, les heures supplémentaires, le droit de grève, le financement de la sécurité sociale (franchises médicales, TVA sociales, etc.), les droits de retraite (allongement des durées de cotisations), les nombreuses suppressions d'emplois dans la fonction publique...

**Les mesures prises par le Gouvernement ne répondent pas aux attentes sociales qui s'expriment !**

**Le Comité Inter appelle à une forte mobilisation**  
**MEETING DE RENTREE DE BERNARD THIBAUT**  
**Rassemblement le jeudi 20 septembre 2007,**  
**de 12 heures à 16 h 30**

**Place Henri-Frenay (métro : gare de Lyon)**



## La CGT propose

- **Le droit à l'emploi** : en l'assurant par l'instauration de la sécurité sociale professionnelle tout au long de sa vie
- **Le droit à une carrière** : tout salarié devrait avoir au moins doublé, son salaire d'entrée dans la vie active, lors de son départ à l'âge de la retraite
- **Le droit à la formation continue** : au moins 10 % du temps de travail tout au long de sa vie professionnelle pour se former
- En cas de fermeture d'entreprise ou de suppression d'emploi : **maintien du contrat de travail**
- **Le droit à la vie privée** de toutes et tous les salariés par la maîtrise, en autre, de leurs horaires de travail
- **Le droit à la protection sociale**, à la santé pour tous
- **Le droit à la retraite, dès 60 ans** avec une pension au moins égale à 75 % de la rémunération et au minimum le SMIC
- **Droit à la démocratie sociale** pour tous...
- L'augmentation des salaires, avec **un salaire minimum de 1 500 euros** (point de départ de toute grille de salaire ou traitement)
- **La reconnaissance de la qualification** du ou de la salarié(e) qui doit être reconnue et rémunérée

### **PRUD'HOMMES : ce que vous devez savoir !**

Depuis plusieurs mois dans l'unité syndicale nous avons organisé de nombreuses actions pour alerter les salariés des menaces qui pèsent sur le fonctionnement de la justice prud'homale.

Une nouvelle fois, le gouvernement s'attaque à celle-ci, il envisage même la fermeture de certains conseils !

D'autre part, un texte soumis le 6 juillet dernier au Conseil supérieur de la prud'homie comporte à nouveau des dispositions qui se traduiraient par une remise en cause du bon fonctionnement des conseils de prud'hommes (temps de travail des conseillers limité, plafonné, indemnisation réduite et refus d'octroyer des moyens nécessaires au bon fonctionnement des conseils).

Chaque année, des milliers de salariés ont recours aux prud'hommes.

La CGT va intervenir auprès de vous dans les semaines à venir pour vous informer des suites de ce dossier.